

CONTRAT TERRITORIAL DES CAPTAGES DE PONT DU CHATEAU ET DE VINZELLES (63) SYNTHESE ANNUELLE – ANNEE 2014



OBJET DU CONTRAT TERRITORIAL

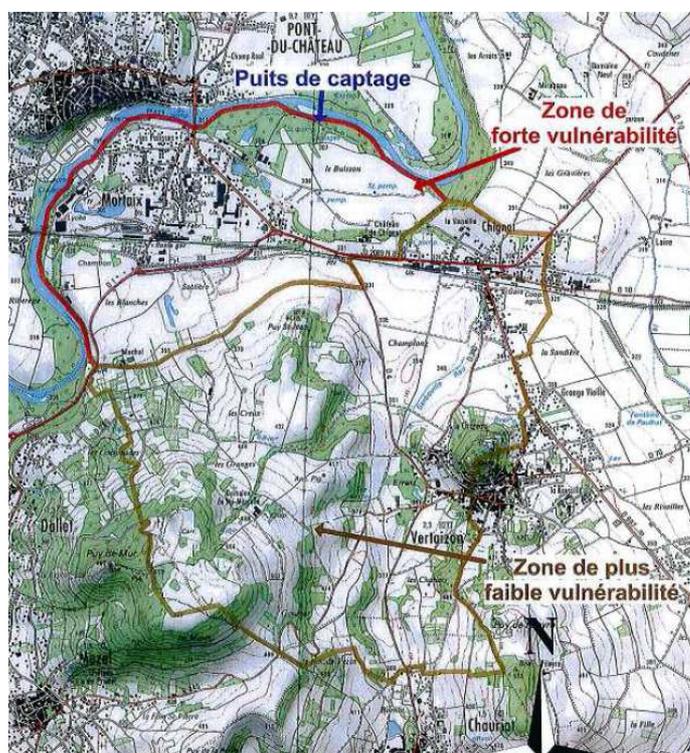
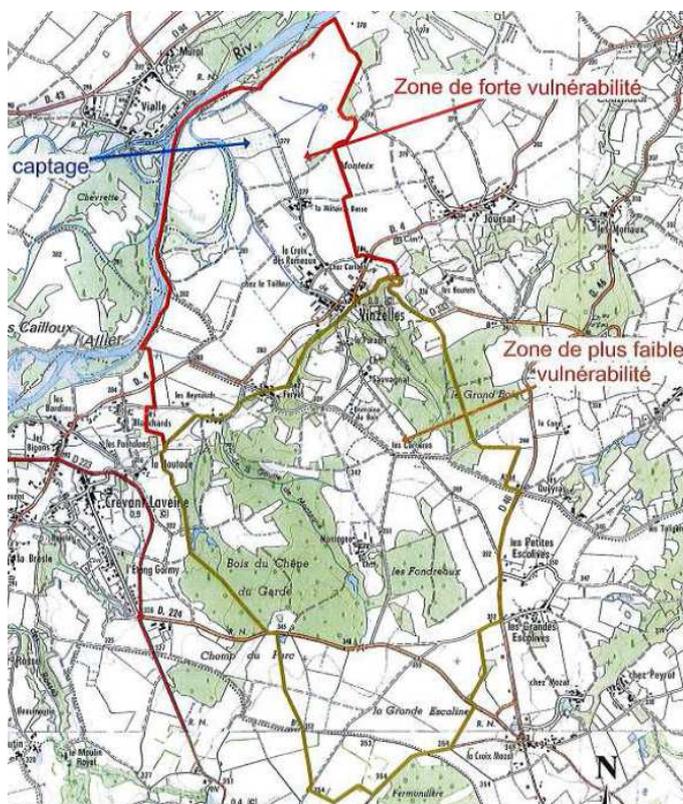
Le champ captant des Cotilles, le puits des Gravieres et les puits de Vinzelles ont été identifiés en tant que captages prioritaires Grenelle par rapport à l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates ou les pesticides et au caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie.

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre :

- de l'article 21 de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 modifiant l'article L 211-3 du code de l'environnement,
- de son décret d'application 2007-882 du 14 mai 2007,
- de la circulaire DGFAR/SDER/C2008-5030, DE/SDMAGE/BPREA/2008-n°14, DGS/SDEA/2008 en date du 30 mai 2008.

Son périmètre fait l'objet de deux arrêtés préfectoraux :

- l'arrêté préfectoral n°12/02515 du 17 décembre 2012, relatif à la délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation des captages d'eau potable des Cotilles du SIAEP de la Basse Limagne et du puits des Gravieres du SIAEP Rive gauche de la Dore.
- l'arrêté préfectoral n°12/02514 du 17 décembre 2012, relatif à la délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation du puits de Vinzelles du SIAEP Dore Allier.



Signé le 18 Mars 2014 pour une période de 5 ans couvrant la période 2014-2018, ce contrat détaille la mise en place d'un programme d'action afin de préserver la qualité de la ressource en eau potable avec notamment les objectifs suivants :

- Le maintien de la qualité de l'eau des puits de captage et si possible l'amélioration,
- L'optimisation de l'usage des produits phytosanitaires par la filière agricole pour réduire leurs impacts,
- La réduction de l'impact des traitements phytosanitaires et l'amélioration de l'usage des produits phytosanitaires par les particuliers, les professionnels (artisans, commerces, ...), les jardiniers amateurs, les collectivités, ...
- l'amélioration des pratiques de gestion de fertilisation,
- la sensibilisation des collectivités à l'impact des effluents domestiques sur la qualité du milieu,
- la réduction des rejets illicites des assainissements collectifs et non collectifs en remédiant aux dysfonctionnements des dispositifs d'assainissement.

Les signataires du contrat :

- Le SIAEP Basse Limagne,
- Le SIAEP Dore Allier,
- Le SIAEP Rive Gauche de la Dore,
- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- La Chambre d'Agriculture,
- La FREDON Auvergne.



LE PROGRAMME D'ACTION POUR LA PERIODE 2014-2018

• Volet A : Programme d'actions agricole

Objectif : améliorer les pratiques agricoles par l'information et la sensibilisation pour réduire les risques de pollution des eaux des aires d'alimentation des captages de Pont du Château et de Vinzelles.

- Action 1A : Animation du programme d'actions spécifiques aux aires d'alimentation des captages de Pont du Château et Vinzelles.
- Action 2A : Sensibilisation par des formations « Réduction et optimisation des traitements phytosanitaires » et « Certiphyto ».
- Action 3A : Optimisation des quantités d'azote apportées aux cultures.
- Action 4A : Acquisition de références locales avec création de bases de données « Territoire local » liées aux aires d'alimentation des captages de Pont du Château et de Vinzelles.
- Action 5A : Animation de groupe multithématique relatif à l'amélioration des pratiques agricoles pour réduire les risques de pollution des eaux.

• Volet B : Programme d'actions non agricoles

Objectif : informer et de sensibiliser afin d'améliorer les pratiques des différents acteurs : collectivités, professionnels (industries, artisans, commerces, gestionnaires de réseaux, ferrés ou routes, ...), particuliers et jardiniers amateurs afin de réduire les risques de pollution des eaux des aires d'alimentation des captages de Pont du Château et de Vinzelles, liés à l'usage des produits phytosanitaires ou des pollutions domestiques.

- Action 1B (assainissement) : Sensibilisation des collectivités à l'impact des pollutions liées aux rejets d'assainissement collectifs et non collectifs.
- Action 2B (phyto) : Réunions de sensibilisation et d'information des communes sur la réduction de l'impact des traitements phytosanitaires.
- Action 3B (phyto) : Sensibilisation et information des professionnels sur la réduction de l'impact des traitements phytosanitaires.
- Action 4B (phyto) : Sensibilisation des particuliers sur la réduction de l'impact des traitements phytosanitaires.
- Action 5B (phyto) : Sensibilisation des jardiniers amateurs sur la réduction de l'impact des traitements phytosanitaires.

• Volet C : Animation, suivi et évaluation

- Action 1C : Suivi de la qualité de l'eau de piézomètres et de ruisseaux.
- Action 2C : Animation générale et suivi du plan d'action.

ETAT ZERO

L'année 2014 est la première année du contrat. Ce rapport de synthèse présentera pour l'état zéro la synthèse sur le suivi de la qualité de l'eau depuis 2012 sur le secteur de Pont du Château et de Vinzelles.

AAC Pont du Château – Bilan des mesures de pesticides et nitrates en 2012-2014

Stations et périodes de prélèvements

Sur les années 2012-2014, 2 stations de prélèvements situées dans l'Aire d'Alimentation de Captage prioritaire Grenelle ont fait l'objet d'un suivi « pesticides » et « nitrates » :

Station exutoire du bassin versant du ruisseau de la Gerbouille sur la commune de Vertaizon, suivie 4 fois par an (avril, juin, octobre et décembre) dans le cadre de la campagne de suivi pris en charge par les SIAEP Basse Limagne et Rive Gauche de la Dore.

Station située sur le nouveau piézomètre de Pont-du-Château dans la nappe alluviale, suivie 4 fois par an (avril juin, octobre et décembre) dans le cadre de la campagne de suivi pris en charge par les SIAEP Basse Limagne et Rive Gauche de la Dore – A noter que le prélèvement d'avril 2012 n'a pas pu être réalisé puisque le piézomètre n'avait pas encore été créé.

Les prélèvements ont tous été effectués par la FREDON Auvergne et par la DREAL Auvergne.

Des suivis complémentaires ont été réalisés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Agence Régional de Santé sur le puits de Pont-du-Château (code BSS : 06945X0297/S) exploité pour la production d'eau potable. Il s'agit du captage prioritaire concerné.

Le fait qu'il soit en exploitation a un effet sur les résultats d'analyse : le pompage rabat la nappe au droit du puits en accentuant ici l'infiltration de l'eau du cours d'eau de l'Allier. Les prélèvements ne traduisent donc pas directement la qualité de la nappe, mais d'un mélange accentué avec l'eau de l'Allier. Les périodes ne sont pas définies à l'avance. Les résultats d'analyse ont été intégrés au présent bilan.

Molécules recherchées

La liste des molécules recherchées ainsi que leurs limites de quantification sont disponible sur le site internet du SIAEP Rive Gauche de la Dore. Cette liste intègre les molécules prioritaires souhaitées dans le cadre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau ainsi que les molécules prioritaires régionales (validation PHYT'EAUVERGNE).

En 2012, les analyses ont été réalisées par le laboratoire IPL de Moulins, disposant de l'accréditation COFRAC pour la majorité des molécules. A chaque prélèvement, 384 molécules différentes ont été recherchées.

En 2013-2014, les analyses ont été réalisées par le laboratoire Carso de Lyon, disposant de l'accréditation COFRAC pour la majorité des molécules. A chaque prélèvement, près de 600 molécules différentes ont été recherchées.

A noter que parmi les molécules recherchées, une très grande partie d'entre elles sont des molécules interdites d'utilisation ou qui ne correspondent pas à des utilisations sur notre territoire. Les laboratoires réalisent en routine pour le même prix des analyses complètes intégrant des familles entières de molécules.

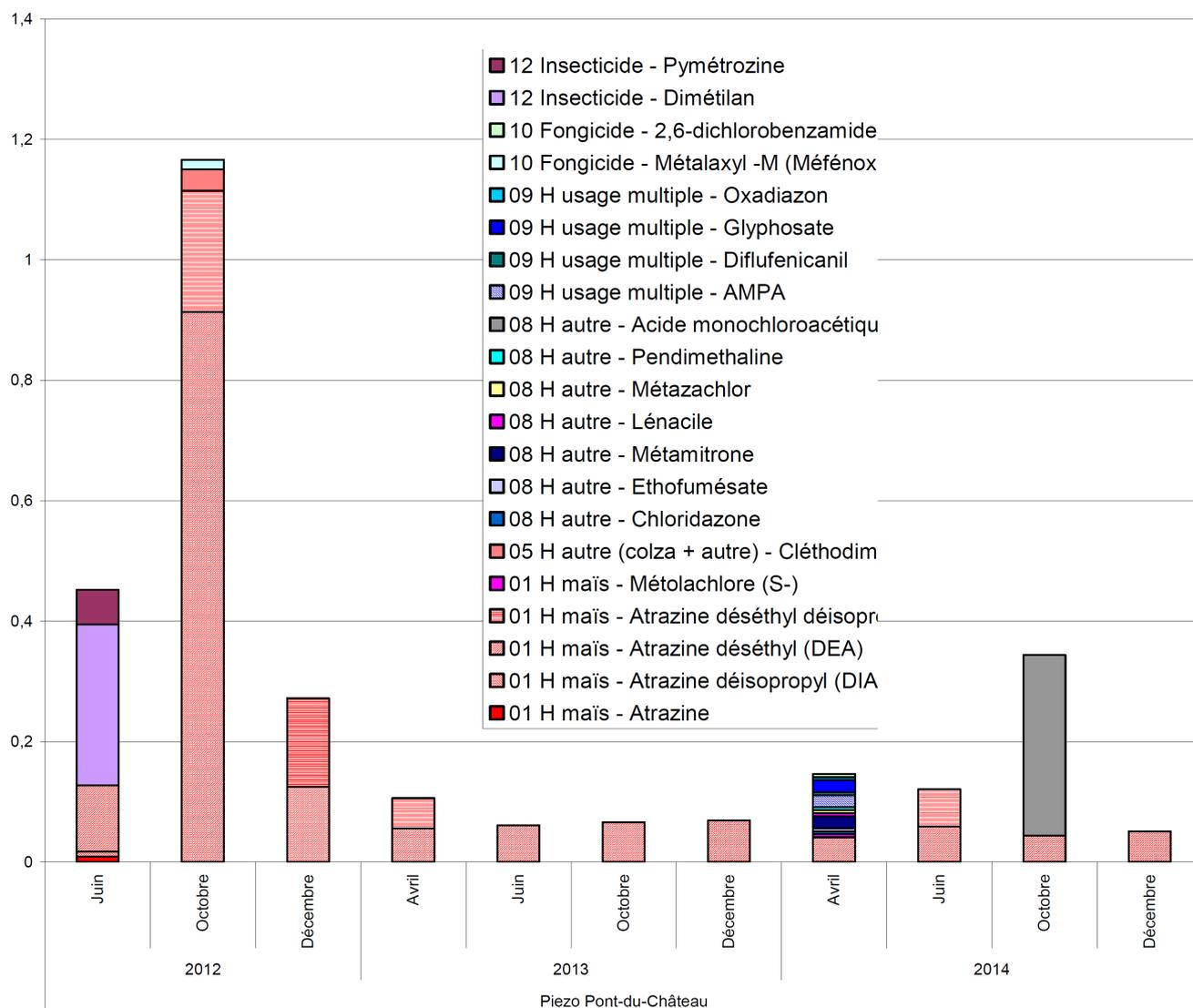
Résultats d'analyse 2012-2014

Le tableau des quantifications de matières actives phytosanitaires sur la période 2012-2014 à une concentration supérieure à la limite de quantification correspondante est disponible sur le site internet du SIAEP Rive Gauche de la Dore.

Les graphiques suivants présentent ces résultats en détaillant les différentes molécules quantifiées et en précisant leur usage principal.

Piézomètre de Pont-du-Château

Somme des concentrations ($\mu\text{g/L}$)



RAPPEL : norme eau potable : 0,1 $\mu\text{g/L}$ pour une molécule,
0,5 $\mu\text{g/L}$ en concentration cumulée

A titre indicatif, la norme de potabilité a été dépassée sur plusieurs échantillons. D'où l'intérêt de ce contrat territorial qui visent à tenter d'améliorer la qualité de l'eau.

21 molécules différentes ont été quantifiées sur la période 2012-2014, ce qui représente un nombre important de molécules. Les points suivants sont à noter :

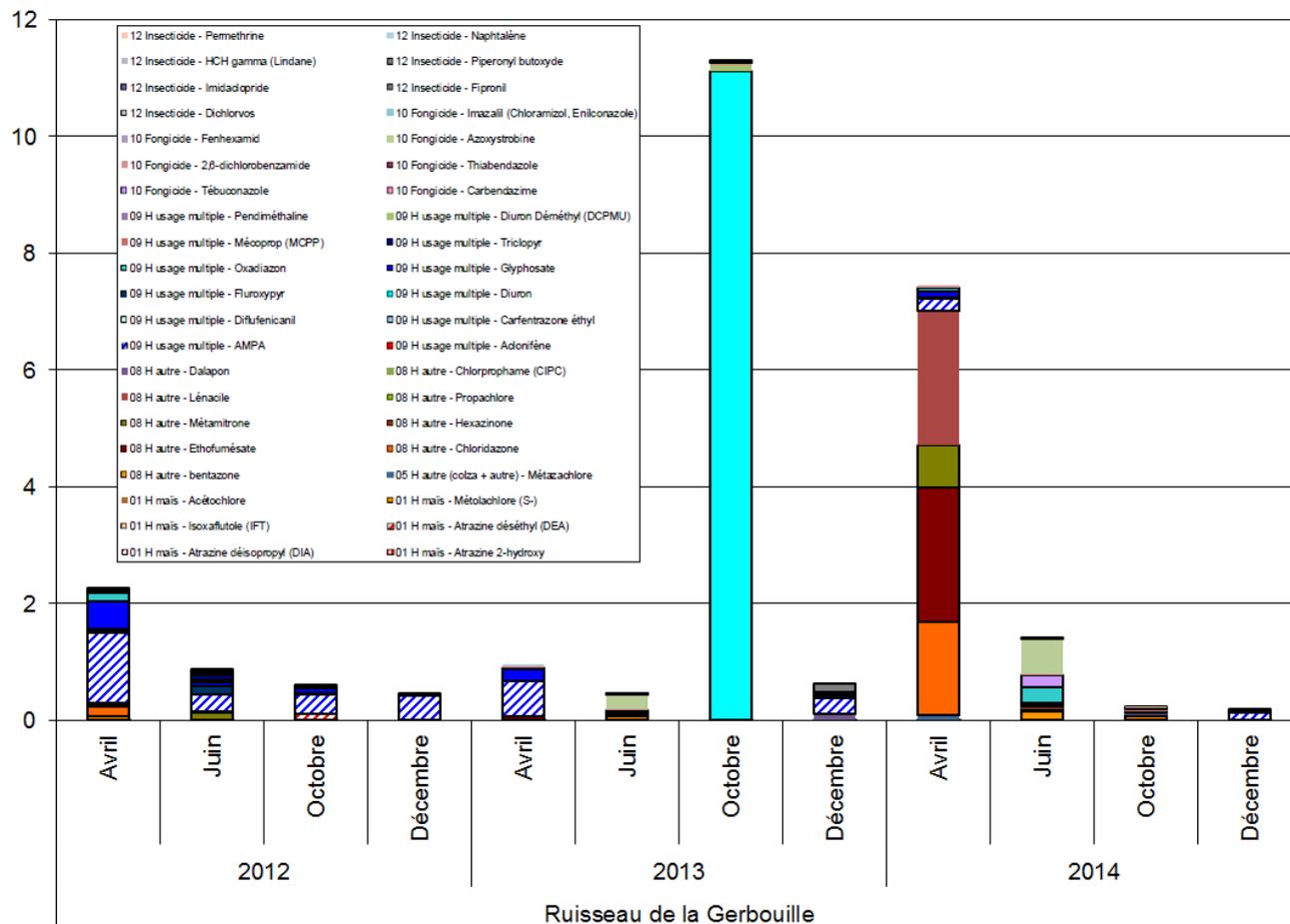
Seulement quelques molécules ont été quantifiées régulièrement : des métabolites (molécules de dégradation) de triazines (en rayé rouge sur le graphique) ont été quantifiées lors de quasi-totalité des prélèvements à de faibles concentrations avec néanmoins une concentration d'atrazine déshéthyl à plus de 0,9 $\mu\text{g/L}$ en octobre 2012. A noter que les triazines sont des herbicides interdits d'utilisation depuis juin 2003. Diméthilan quantifié une seule fois en juin 2012 dans le piézomètre à 0,27 $\mu\text{g/L}$. Il s'agit d'un insecticide interdit depuis de nombreuses années.

L'acide mono acétique a été quantifié à 0,3 $\mu\text{g/L}$ en octobre 2014. Cette molécule est un dérivé chloré de l'acide acétique. Cette dérivation peut être provoquée par une chloration du type de celle qu'il est effectué pour la potabilisation de l'eau. L'acide mono-chloroacétique est fabriqué par l'industrie chimique pour la création de détergent mais surtout comme intermédiaire à la fabrication de plastiques, esters, amines ou acide thioglycol (fiche INERIS du 07/08/2013).

D'après l'INERIS toujours, une faible quantité produite est utilisée comme substance active de certains herbicides, sans pour autant que cette molécule n'apparaissent sur la base de données de matières actives homologuées comme phytosanitaires « e-phy ».

Ruisseau de la Gerbouille

Somme des concentrations (µg/L)



RAPPEL : norme eau potable : 0,1 µg/L pour une molécule,
0,5 µg/L en concentration cumulée

A titre indicatif, la norme de potabilité a été dépassée sur quasiment tous les échantillons (seul l'échantillon de décembre 2014 est resté conforme à la norme « eau potable »)

42 molécules différentes ont été quantifiées sur la période 2012-2014, ce qui représente un nombre très important de molécules.

Les molécules présentant les concentrations les plus élevées (supérieures à 0,1µg/L) sont :

Le diuron quantifié à une concentration très importante de plus de 11 µg/L a été observée en octobre 2013. Cet herbicide de « pré-levée » dit « anti-germinatif » n'était autorisé que pour un usage par les collectivités sur les allées sablées et stabilisées jusqu'à fin 2008. Il est interdit depuis.

L'AMPA (en rayé bleu sur le graphique) a été quantifié à quasiment chaque prélèvement sur le ruisseau de la Gerbouille à des concentrations supérieures à 0,2 µg/L. Il s'agit de la première molécule de dégradation du glyphosate.

Le glyphosate a été quantifié dans le ruisseau de la Gerbouille à des concentrations plus faibles. Il s'agit d'un herbicide foliaire non sélectif potentiellement utilisé par tout type d'utilisateur (agriculteur en post récolte ou en pré-semis, communes, Conseil Général, particuliers,...)

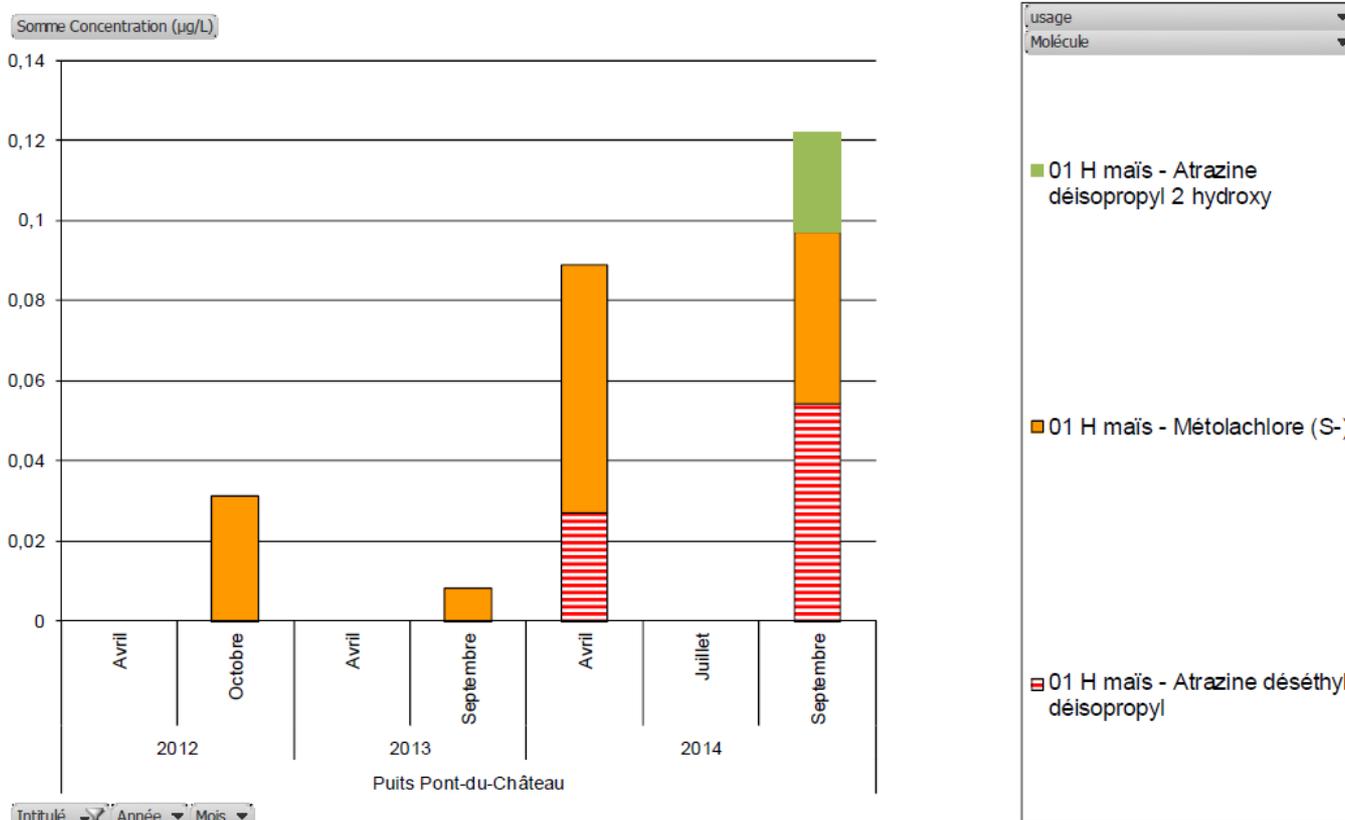
4 herbicides utilisés sur culture de la betterave : chloridazone quantifié en avril 2012 et en avril 2014, lénacile, métamitronne et ethofumésate quantifiées en avril 2014.

Oxadiazon quantifié dans quasiment tous les échantillons dans le ruisseau de la Gerbouille. Il s'agit d'un herbicide total de pré-levée principalement utilisé par les particuliers et les communes.

Fluroxypyr quantifié une seule fois en juin 2012 à 0,14 µg/L. Il s'agit d'un herbicide sélectif des graminées potentiellement utilisé en grandes cultures et sur gazons par les particuliers et les communes.

Azoxystrobine quantifié en juin 2013 et juin 2014 est un fongicide utilisé sur diverses cultures

Puits de Pont-du-Château



RAPPEL : norme eau potable : 0,1 µg/L pour une molécule,
0,5 µg/L en concentration cumulée

A titre indicatif, la norme de potabilité a été respectée sur tous les échantillons.

Seulement 3 molécules différentes ont été quantifiées à de faibles concentrations sur la période 2012-2014 :

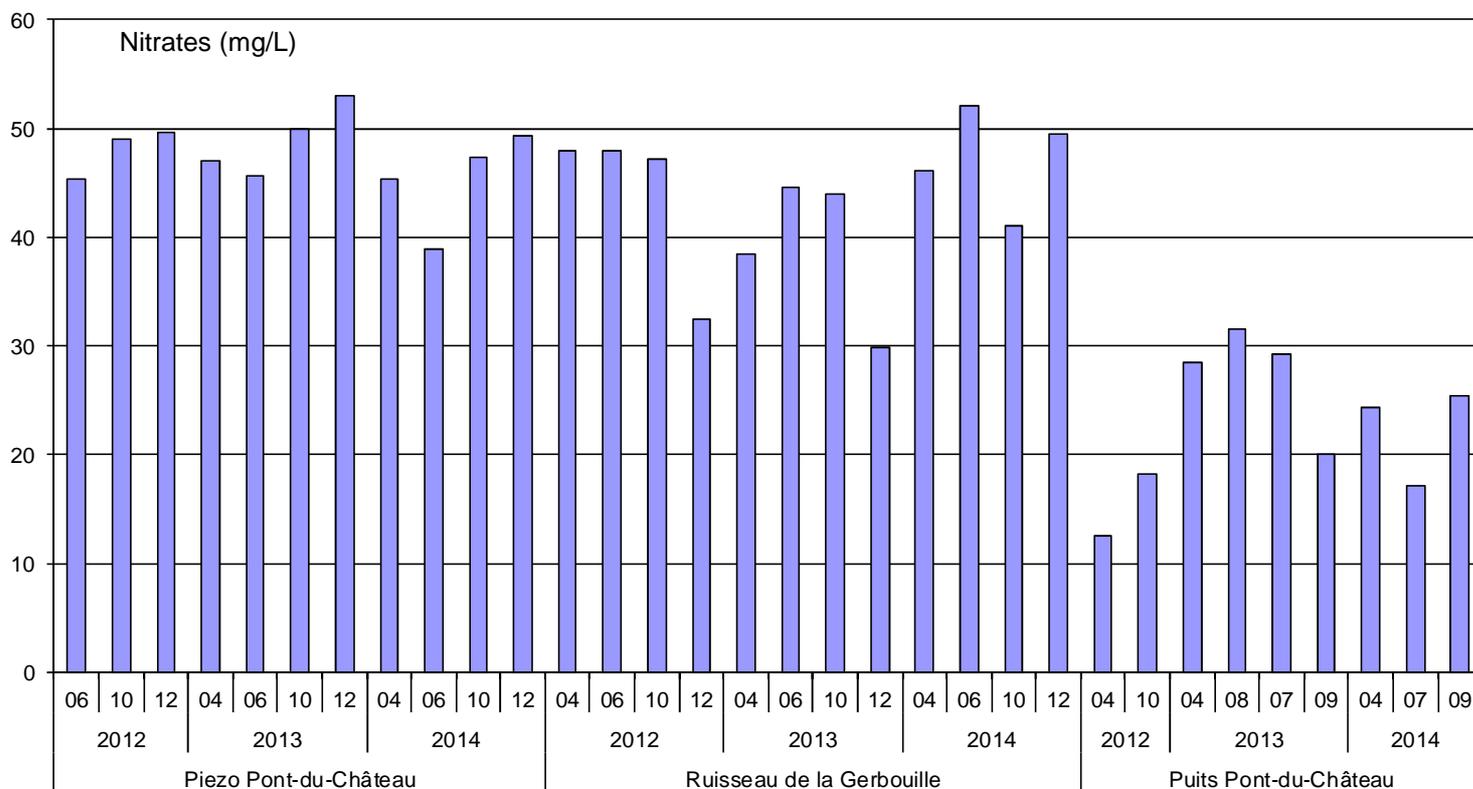
2 métabolites (molécules de dégradation) de triazines ont été quantifiés. A noter que les triazines sont des herbicides interdits d'utilisation depuis juin 2003.

Le S-métolachlore a été quantifié régulièrement. Il s'agit d'un herbicide de pré-levée utilisé sur culture de maïs.

L'effet de la météorologie joue un rôle sur le transfert de matières actives phytosanitaires vers la ressource en eaux. Néanmoins, les éléments disponibles (suivi de la pluviométrie à Aulnat) ne permettent pas de mettre en évidence des effets directement liés à la pluviométrie. Cf. brochure PHYT'EAUVERGNE « Qualité des eaux vis-à-vis des pesticides en Auvergne – Bilan des réseaux de mesure 2004-2012 » page 14 accessible à l'adresse suivante : http://www.fredon-auvergne.fr/phyteauvergne/pdf/Plaqueette_BSA_2004-2012_complete_web.pdf

Suivi des nitrates

Le tableau des quantifications de nitrates sur la période 2012-2014 à une concentration supérieure à la limite de quantification correspondante est fourni en annexe et dans le document xls joint au présent bilan. Le graphique suivant présente ces résultats. L'ensemble des données sont aussi fournies sous format numérique (tableaux xls).



RAPPEL : norme eau potable : 50 mg/L. A titre indicatif : La norme de potabilité a été dépassée ponctuellement sur quelques échantillons réalisés sur le piézomètre et le ruisseau de la Gerbouille.

Le niveau de concentration en nitrates dans la nappe (au droit du piézomètre) reste relativement constant : de l'ordre 45 mg/L, alors que la concentration du cours d'eau varie entre 30 mg/L et 50 mg/L.

Les variations de concentrations en nitrates de l'eau du puits sont relativement importantes : elles varient de 12 mg/L à plus de 30 mg/L. Le fait que le puits soit en exploitation a un effet sur les résultats d'analyse : le pompage rabat la nappe au droit du puits en accentuant ici l'infiltration de l'eau du cours d'eau de l'Allier. Les prélèvements ne traduisent donc pas directement la qualité de la nappe, mais d'un mélange accentué avec l'eau de l'Allier. Les variations de concentrations dans le puits peuvent aussi être partiellement expliquées par ce phénomène.

AAC Vinzelles – Bilan des mesures de pesticides et nitrates en 2012-2014

Stations et périodes de prélèvements

Sur les années 2012-2014, 2 stations de prélèvements situées dans l'Aire d'Alimentation de Captage prioritaire Grenelle ont fait l'objet d'un suivi « pesticides » :

- Station exutoire du bassin versant du ruisseau de Vinzelles, suivie 4 fois par an (avril, juin, octobre et décembre) dans le cadre de la campagne de suivi pris en charge par le SIAEP Dore-Allier
- Station située sur le piézomètre « La Métairie Basse » dans la nappe alluviale, suivie 3 fois par an (avril, juin, octobre et décembre) dans le cadre de la campagne de suivi pris en charge par le SIAEP Dore-Allier

Les prélèvements ont tous été effectués par la DREAL Auvergne dans un intervalle maximum d'un quart d'heure entre chaque station.

Des suivis complémentaires ont été réalisés par l'Agence Régionale de Santé sur le puits de Vinzelles (code BSS : 06706X0074) exploité pour la production d'eau potable. Il s'agit du captage prioritaire concerné. Le fait qu'il soit en exploitation a un effet sur les résultats d'analyse : le pompage rabat la nappe au droit du puits en accentuant ici l'infiltration de l'eau du cours d'eau de l'Allier. Les prélèvements ne traduisent donc pas directement la qualité de la nappe, mais d'un mélange accentué avec l'eau de l'Allier. Les périodes ne sont pas définies à l'avance. Les résultats d'analyse ont été intégrés au présent bilan.

Molécules recherchées

La liste des molécules recherchées ainsi que leurs limites de quantification sont disponibles sur le site internet du SIAEP Rive Gauche de la Dore. Cette liste intègre les molécules prioritaires souhaitées dans le cadre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau ainsi que les molécules prioritaires régionales (validation PHYT'EAUVERGNE).

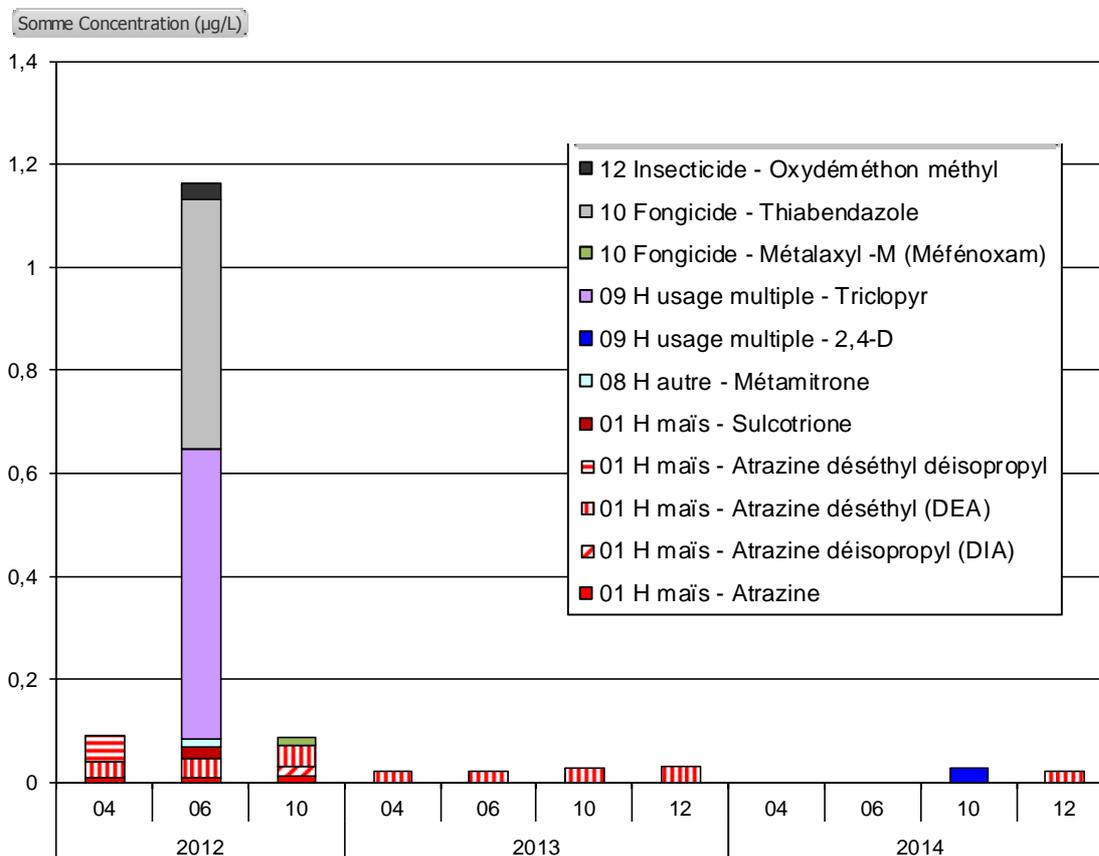
- En 2012, les analyses ont été réalisées par le laboratoire IPL de Moulins, disposant de l'accréditation COFRAC pour la majorité des molécules. A chaque prélèvement, 384 molécules différentes ont été recherchées.
- En 2013-2014, les analyses ont été réalisées par le laboratoire Carso de Lyon, disposant de l'accréditation COFRAC pour la majorité des molécules. A chaque prélèvement, près de 600 molécules différentes ont été recherchées.

A noter que parmi les molécules recherchées, une très grande partie d'entre elles sont des molécules interdites d'utilisation ou qui ne correspondent pas à des utilisations sur notre territoire. Les laboratoires réalisent en routine pour le même prix des analyses complètes intégrant des familles entières de molécules.

Résultats d'analyse pesticides 2012-2014

Le tableau des quantifications de matières actives phytosanitaires sur la période 2012-2014 à une concentration supérieure à la limite de quantification correspondante est disponible sur le site internet du SIAEP Rive Gauche de la Dore.. Les graphiques suivants présentent ces résultats en détaillant les différentes molécules quantifiées et en précisant leur usage principal.

Piézomètre de la Métérie Basse



RAPPEL : norme eau potable : 0,1 µg/L pour une molécule,
0,5 µg/L en concentration cumulée

A titre indicatif : La norme de potabilité a été dépassée sur les échantillons : Le 18/06/2012 sur le piézomètre de la Métairie Basse avec une concentration de triclopyr à 0,56 µg/L, une concentration de thiabendazole à 0,48 µg/L et une concentration cumulée à près de 1,2 µg/L

11 molécules différentes ont été quantifiées ce qui représente un nombre moyen de molécules.

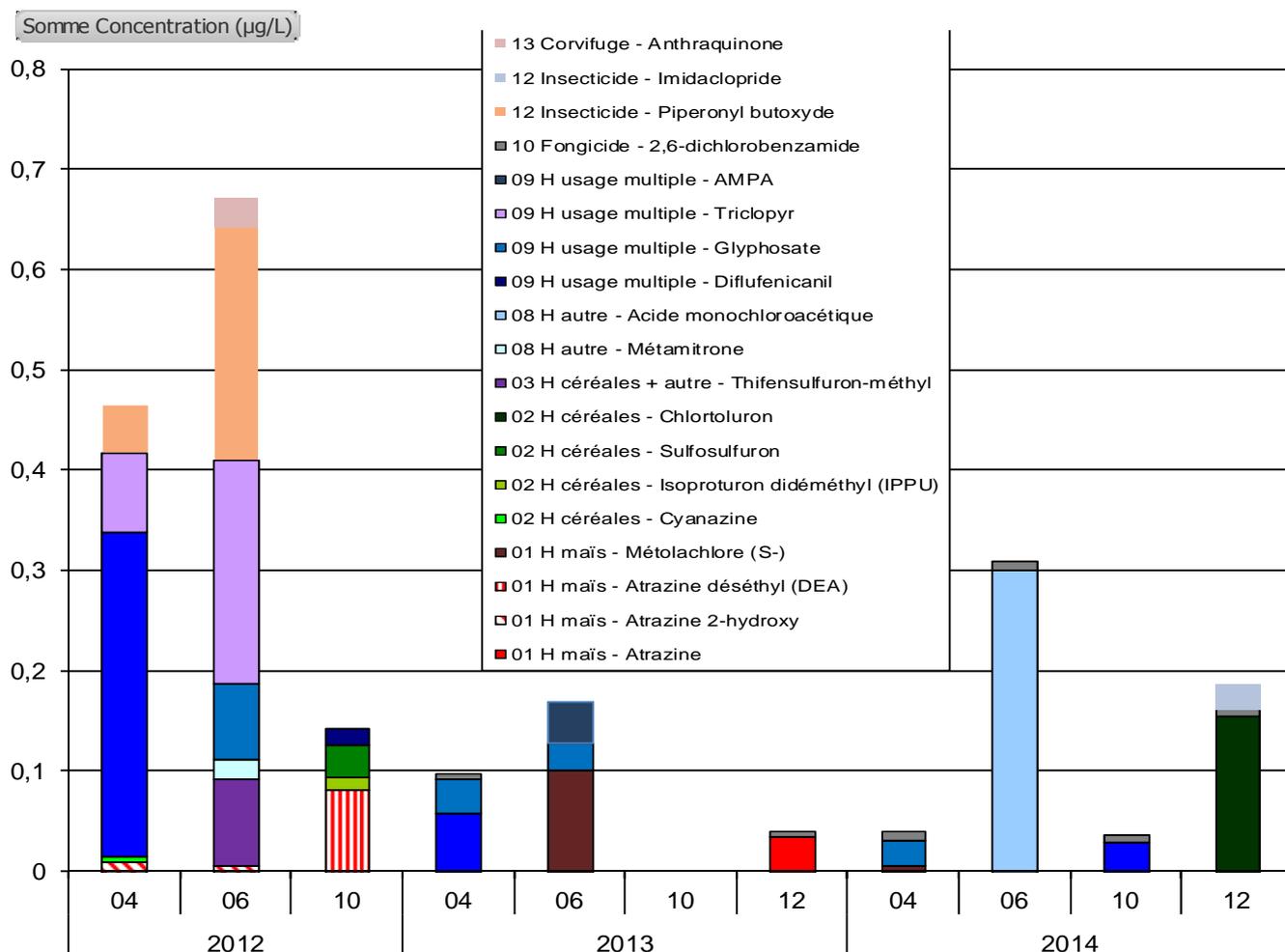
Des métabolites (molécules de dégradation) de triazines (en rayé rouge sur le graphique) ont été quantifiées lors d'une part importante des prélèvements, mais toujours à de faibles concentrations.

Les molécules présentant les concentrations les plus élevées sont :

- triclopyr quantifié une seule fois à une concentration de 0,56 µg/L sur le piézomètre de la Métairie Basse le 18/06/2012. Il s'agit d'un herbicide sélectif des graminées utilisé comme débroussaillant (potentiellement utilisable en zone agricole (bords de parcelle) ou en zone non agricole (communes, SNCF, Conseil Général, particuliers,...))
- thiabendazole quantifié une seule fois à une concentration de 0,48 µg/L sur le piézomètre de la Métairie Basse le 18/06/2012. Il s'agit d'un fongicide utilisé pour les traitements de fruit post récolte ou de plants ou traitements de locaux de stockage, de matériel de transport, ou en pharmacie animale et humaine.

A noter qu'en 2014, les prélèvements d'avril et de juin n'ont présenté aucune quantification (supérieure à la limite de quantification).

Ruisseau de Vinzelles



RAPPEL : norme eau potable : 0,1 µg/L pour une molécule,
0,5 µg/L en concentration cumulée

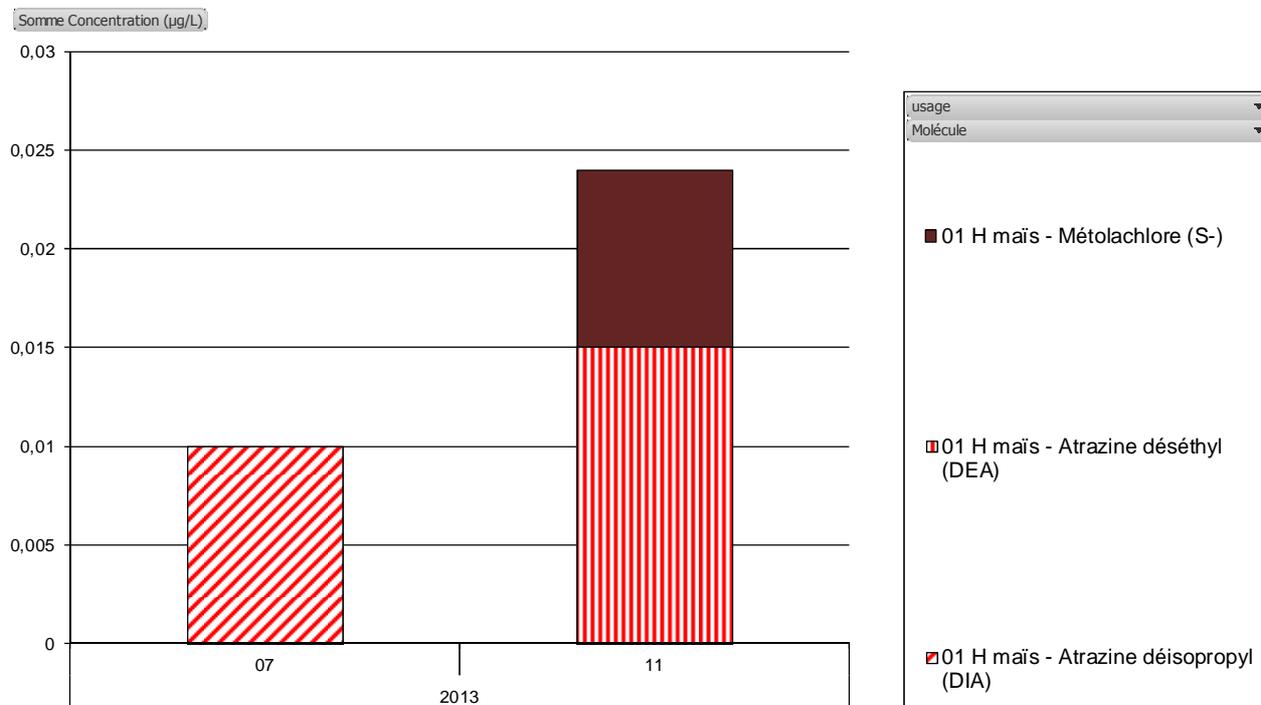
19 molécules différentes ont été quantifiées ce qui représente un nombre important de molécules.

Les molécules présentant les concentrations les plus élevées sont :

- 2,4-D quantifié 3 fois (avril 2012, avril 2013 et octobre 2014) dont le 23/04/2012 à une concentration de plus de 0,3 µg/L. Il s'agit d'un herbicide sélectif des graminées utilisé sur céréales à paille et sur gazons.
- triclopyr quantifié 2 fois à une concentration de 0,22 µg/L sur le ruisseau de Vinzelles le 18/06/2012 ainsi qu'à une concentration de 0,08 µg/L le 23/04/2012. Il s'agit d'un herbicide sélectif des graminées utilisé comme débroussaillant (potentiellement utilisable en zone agricole (bords de parcelle) ou en zone non agricole (communes, SNCF, Conseil Général, particuliers,...))
- piperonyl butoxide quantifié deux fois en 2012 notamment à une concentration de 0,22 µg/L le 18/06/2012. Il s'agit d'un synergisant permettant d'améliorer les conditions d'action de certains insecticides. Il peut être présent dans de nombreuses formulations que ce soit à usage agricole ou non agricole
- S-métolachlore quantifié une seule fois en juin 2013 à 0,1 µg/L. Il s'agit d'un herbicide de pré-levée utilisé au printemps sur culture de maïs.
- chlortoluron quantifié une seule fois en décembre 2014 à 0,155 µg/L. Il s'agit d'un herbicide de pré-levée utilisé à l'automne sur culture de céréales à paille.
- acide monoacétique quantifié à 0,3 µg/L en juin 2014. Cette molécule est un dérivé chloré de l'acide acétique. Cette dérivation peut être provoquée par une chloration du type de celle qu'il est effectué pour la potabilisation de l'eau. L'acide mono-chloroacétique est fabriqué par l'industrie chimique pour la création de détergent mais surtout comme intermédiaire à la fabrication de plastiques, esters, amines ou acide thioglycol (fiche INERIS du 07/08/2013). D'après l'INERIS toujours, une faible quantité produite est utilisée comme substance active de certains herbicides, sans pour autant que cette molécule n'apparaissent sur la base de données de matières actives homologuées comme phytosanitaires « e-phy ».

A noter qu'en octobre 2013, le prélèvement n'a présenté aucune quantification (supérieure à la limite de quantification).

Puits de Vinzelles



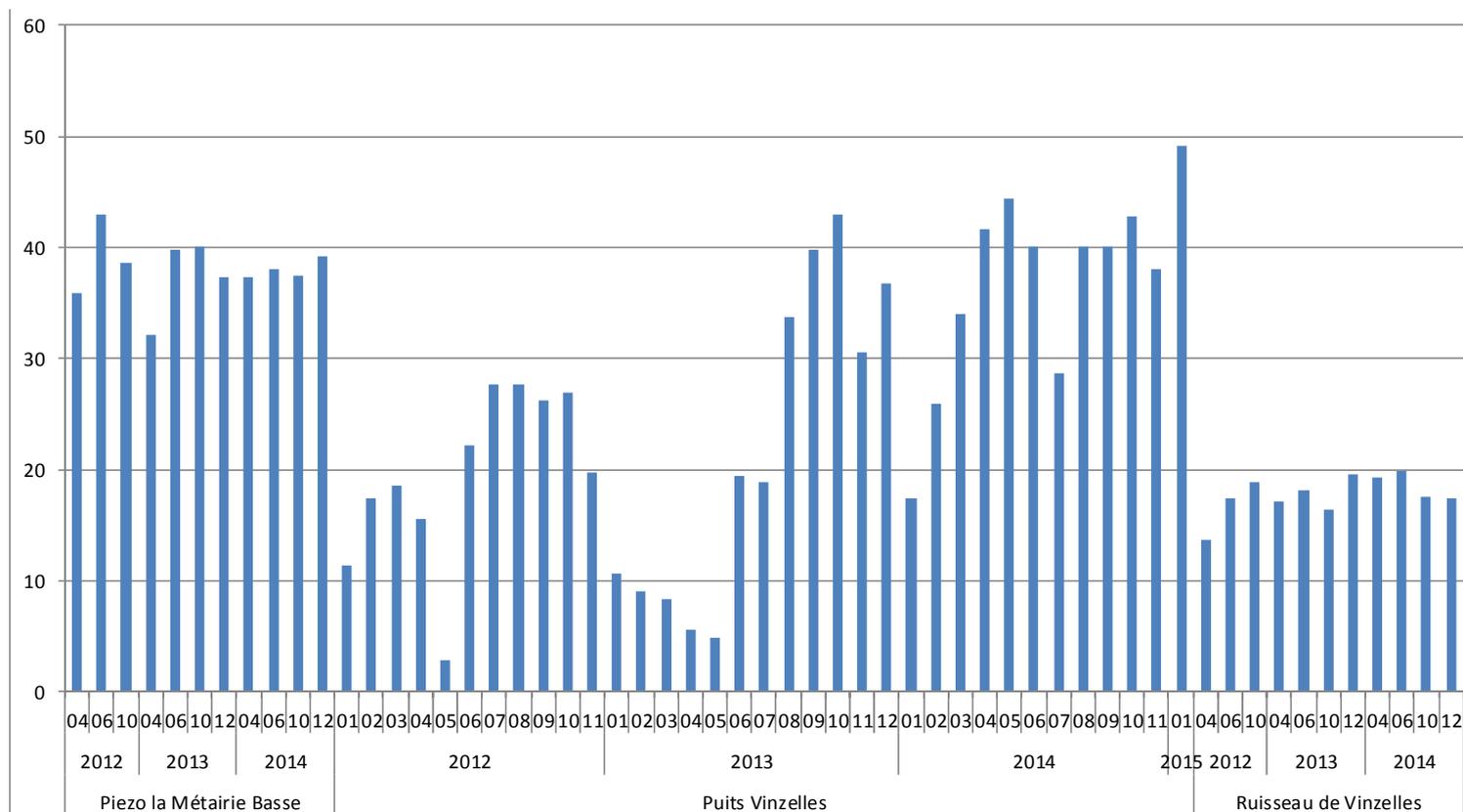
RAPPEL : norme eau potable : 0,1 µg/L pour une molécule,
0,5 µg/L en concentration cumulée.

A titre indicatif : La norme de potabilité n'a pas été dépassée sur ces deux échantillons.

Seulement 3 molécules différentes ont été quantifiées à de très faibles concentrations en 2013 :

- Des métabolites (molécules de dégradation) de triazines (en rayé rouge sur le graphique) ont été quantifiées lors de chaque prélèvement à de faibles concentrations.
- S-métolachlore quantifié une seule fois en juin 2013 à 0,1 µg/L. Il s'agit d'un herbicide de pré-levée utilisé au printemps sur culture de maïs.

Suivi des Nitrates



RAPPEL : norme eau potable : 50 mg/L.

A titre indicatif : La norme de potabilité n'a pas été dépassée l'ensemble des échantillons.

Le niveau de concentration en nitrates dans la nappe (au droit du piézomètre) reste relativement constant : de l'ordre 35 mg/L, alors que la concentration du cours d'eau est de l'ordre de 15 mg/L.

Les variations de concentrations en nitrates de l'eau du puits sont importantes : elles varient de 5 mg/L à près de 50 mg/L. Le fait que le puits soit en exploitation a un effet sur les résultats d'analyse : le pompage rabat la nappe au droit du puits en accentuant ici l'infiltration de l'eau du cours d'eau de l'Allier. Les prélèvements ne traduisent donc pas directement la qualité de la nappe, mais d'un mélange accentué avec l'eau de l'Allier. L'augmentation de concentrations dans le puits depuis mi 2013 ne peut être expliquée sans investigations complémentaires.

ACTIONS REALISEES EN 2014

VOLET NON AGRICOLE :

- Action 1 B (Sensibilisation collectivité assainissement) :

ASSAINISSEMENT

Organiser une réunion pour les 2 territoires à l'intention des collectivités

Collectivités invités : 11 collectivités (Communes de Bulhon, Chauriat, Crevant-Laveine, Dallet, Luzillat, Mezel, Pont du château, Vertaizon, Vinzelles, SIAREC et Communauté de communes entre Dore et Allier.

Date réunion : 16 Octobre 2014

Nombre de participants : 15 participants avec 7 collectivités représentées

Cette réunion a permis d'informer les collectivités sur la présence d'une zone de vulnérabilité sur leur commune par rapport à la présence de captages d'eau potable. L'incidence des rejets des systèmes d'assainissement (collectif et individuel) a été expliqué notamment par rapport aux nitrates.

Le compte rendu de cette réunion se trouve en annexe 1.

L'objectif de l'année 2014 est d'établir un état 0 de la situation sur les deux bassins versants :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Secteur Pont du Château :

La zone vulnérable des captages de Pont du Château se trouve répartie sur cinq communes. Après localisation des ouvrages, trois communes sont concernés par la présence d'ouvrages d'assainissement collectifs :

- 15, 483 km de réseau sur la commune de Pont du Château ;
- 14,587 km de réseau sur la commune de Vertaizon ;
- 1,119 km km de réseau sur la commune de Dallet ;

On dénombre également les ouvrages particuliers suivants :

- 9 déversoirs d'orage ;
- 1 un déversoir d'orage équipé de télésurveillance ;
- 5 surverses de réseau EU vers un autre réseau EU ;
- 1 dessableur ;
- 1 poste de relèvement

En annexe 2, se trouve l'inventaire complet des réseaux et un plan de localisation.

Secteur Vinzelles :

Aucun réseau d'assainissement collectif n'est présent sur la zone vulnérable.

A noter, les diagnostics des installations d'assainissement non collectif font toutefois références à des réseaux d'eaux pluviales (et/ou fossé) où sont rejetés des eaux partiellement traitées voire même des eaux ménagères rejetées directement.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Sur la première année de ce contrat, nous nous sommes attachés à informer les collectivités en charge du suivi de l'assainissement non collectif sur la présence des captages et à synthétiser les diagnostics existants.

Secteur Pont du Château :

La zone vulnérable des captages de Pont du Château se trouve répartie sur cinq communes. Après localisation des installations d'assainissement non collectif, seules trois communes sont concernées (toutes faisant partie du SIAREC). On a pu recenser :

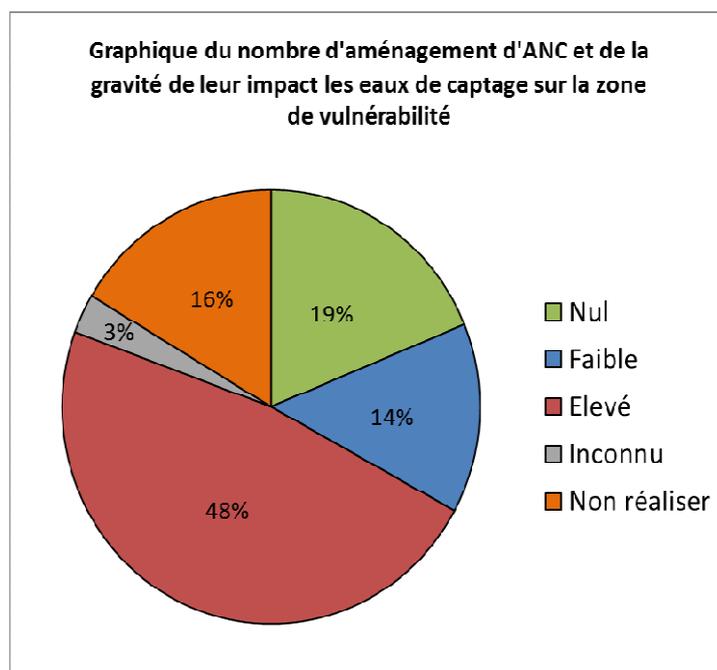
- 42 installations sur la commune de Vertaizon ;
- 7 sur Pont du Château ;
- 5 sur Dallet.

Soit un total de 54 installations. A ce jour, nous n'avons pas de données à transmettre concernant le nombre de diagnostic réalisés ainsi que l'efficacité des dispositifs existants.

Le SIAREC a confié une mission à la SEMERAP pour réaliser les contrôles des dispositifs d'assainissement autonome situés sur son territoire en 2015.

Secteur Vinzelles :

La zone vulnérable des captages de Vinzelles se trouvent répartie sur quatre communes. Après localisation des installations d'assainissement non collectif, seules les communes de Vinzelles et de Crevant la Veine sont concernées. On a pu recenser 170 installations dont 28 non diagnostiquées.



*Impossible de prendre en compte les aménagements non diagnostiqués pour Vinzelles (liste manquante)

Critères d'évaluation des impacts :

élevé	au minimum si : Une des eaux usées est rejetée directement au milieu sans traitement
faible	toutes les eaux usées sont prétraitées avant leur rejet
nul	Les eaux sont toutes traitées avant leur rejet (filtre, lagune, micro-STEP)
inconnu	Le diagnostic ne donne pas assez d'informations pour évaluer les impacts

La plupart des aménagements d'ANC sur la zone rejettent des eaux peu voire pas traitées.

En effet, la proportion des aménagements ayant des risques sur l'environnement représentent plus de la moitié des installations sur la zone. A la lecture des diagnostics, on constate que près de la moitié des installations ne possèdent pas de prétraitement sur les eaux ménagères.

La plupart des rejets d'ANC sur la zone de vulnérabilité risquent donc d'impacter directement sur le milieu naturel.

- Action 2 B (Sensibilisation collectivité produits phytosanitaires) :
Organiser une réunion par territoire à l'intention des collectivités

Lors de ces réunions, la Fredon présente un diaporama accès sur « Ensemble, réduisons les pesticides ! ». A cette occasion, la charte d'entretien des espaces publics est présentée aux collectivités. Plusieurs niveaux d'engagement existent avec cette charte :

- niveau 1 : traiter mieux,
- niveau 2 : traiter moins,
- niveau 3 : Ne plus traiter chimiquement.



Le power point de la présentation se trouve en annexe 3.

Secteur Pont du Château :

Collectivités invités : Communes de Pont du Château, Dallet, Mezel, Vertaizon et Chauriat

Date réunion : 5 décembre 2014

Nombre de participants : 6 pour représenter 3 communes (60 % des communes représentées)

Engagement actuel des communes :

- Vertaizon : labélisé niveau 1
- Mezel : engagé niveau 1
- Pont du Château : engagé niveau 2

Secteur Vinzelles :

Collectivités invités : Communes de Vinzelles, Crevant-Laveine, Buhlon et Luzillat

Date réunion : 8 décembre 2014

Nombre de participants : 3 pour représenter 2 communes (50 % des communes représentées)

Engagement actuel des communes : A ce jour, pas de charte pour les communes du secteur.

Hors zones de vulnérabilité :

Lors de son comité syndical du 16 décembre 2014, le SIAEP Rive Gauche de la Dore a distribué les plaquettes d'informations mises à disposition par la FREDON Auvergne afin de sensibiliser les communes de son territoire pour sensibiliser à l'usage des produits phytosanitaires.

Action 3 B (Sensibilisation professionnels produits phytosanitaires) :

Organiser visites de terrain à l'intention des professionnelles

Cette action a été reportée en 2015.

Toutefois, l'année 2014 a permis une première prise de contact avec la CCI et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat afin de répertorier sur l'ensemble du secteur de vulnérabilité les professionnels susceptibles d'être concernés par l'usage des produits phytosanitaires.

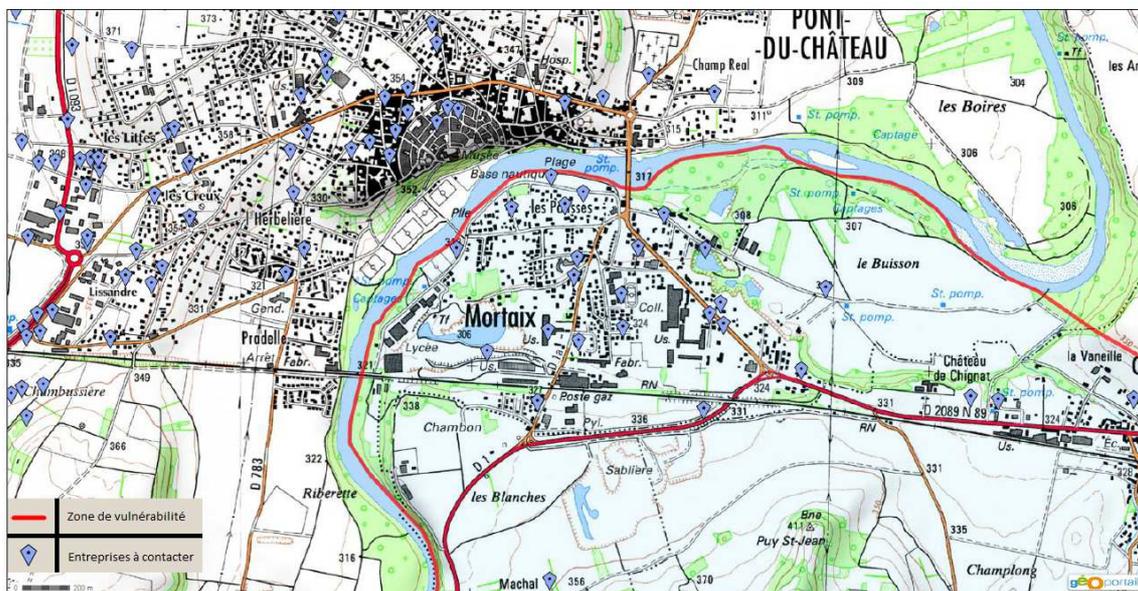
Par ailleurs, rédaction de la plaquette d'information en cours.

Des secteurs d'activités ou type d'entreprises ont été définis :

- Entreprises de plus de 10 salariés,
- Entreprise agro-alimentaire,
- Négoce de bois,
- Carrières/extractions
- Peinture carrosserie,
- Aménagements paysagers,
- Entreprise de TP.

Le listing établi comprend 46 établissements (tableau joint en annexe 4).

Cartographie des établissements à contacter :



- **Action 4 B (Sensibilisation particuliers produits phytosanitaires) :**
Parution d'articles pour sensibiliser l'ensemble des habitants du secteur sur l'usage des produits phytosanitaires
Décembre 2014 : Parution sur le journal de l'eau de la SEMERAP de l'article suivant :

Le Syndicat intercommunal de la Basse-Limagne



actualité de votre syndicat L'actualité de votre syndicat L'actualité

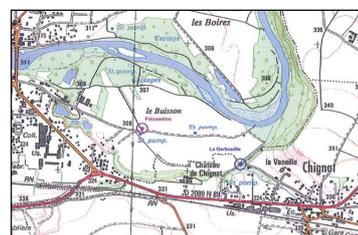
Préservation de la qualité de l'eau distribuée

L'alimentation en eau potable des communes du secteur Est de notre syndicat provient de captages situés dans la nappe alluviale de l'Allier à Pont-du-Château. Afin de préserver la qualité de l'eau distribuée, le SIAEP de la Basse-Limagne, en collaboration avec les SIAEP Rive Gauche de la Dore et de Dore Allier, a signé, en mars 2014, un Contrat Territorial sur l'Aire d'Alimentation des Captages des « Cotilles » à Pont-du-Château. Les autres signataires de ce contrat sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Chambre d'Agriculture et la FREDON Auvergne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles).

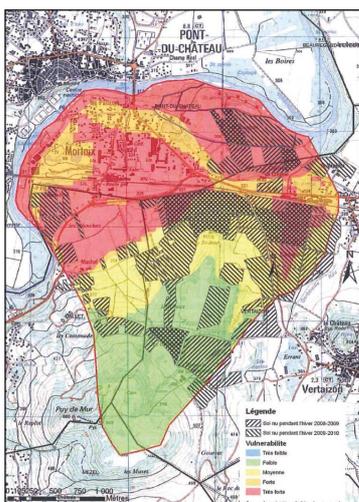
- formation et sensibilisation des agriculteurs pour optimiser l'usage des traitements phytosanitaires et des quantités d'azote apportées aux cultures ;
- suivi des rejets des systèmes d'assainissement collectif et non collectif,
- sensibilisation des communes, des professionnels, des particuliers et des jardiniers amateurs sur la réduction de l'impact des traitements phytosanitaires.

L'ensemble des acteurs présents sur ce territoire – élus du syndicat et des communes, agriculteurs, industriels, particuliers habitant sur la zone – sont donc sollicités pour s'associer à cette démarche d'intérêt général, afin de pouvoir profiter, dès à présent et à l'avenir, d'une eau d'excellente qualité.

Si vous souhaitez des informations sur la mise en œuvre du Contrat Territorial sur l'Aire d'Alimentation des Captages des « Cotilles » à Pont-du-Château, vous pouvez contacter le secrétariat du Syndicat au 04 73 68 62 33.



Secteur des captages des Cotilles à Pont-du-Château et points de prélèvement



Aire d'alimentation des captages des Cotilles à Pont-du-Château

Ce Contrat Territorial a pour objectif de limiter les pollutions diffuses au niveau de la zone de vulnérabilité des captages pour préserver, voire améliorer, la qualité de la ressource en eau, en mettant en place des actions de sensibilisation aussi bien à destination du monde agricole (nitrates) qu'urbain (produits phytosanitaires).

Plusieurs actions sont prévues sur une période allant de 2014 à 2018 :

- suivi de la qualité de l'eau ;

Pour le secteur de Vinzelles, un article similaire a également été proposé aux communes de Vinzelles, Bulhon, Crevant La Veine et Luzilhac.

Hors zones de vulnérabilité : Les SIAEP Basse Limagne, Dore Allier et Rive Gauche de la Dore ont proposé à l'ensemble de leurs communes adhérentes un article informant de la signature de ce contrat pour améliorer et préserver la qualité de l'eau potable. Pas de retour des communes pour savoir si l'article a effectivement été intégré aux bulletins communaux.

- Action 2 C (Animation générale du programme d'action) :

Nombre de Comité de pilotage : 4 dont 2 avant la signature du contrat

28 organismes font partis de liste des contacts pour ce contrat territorial.

On constate en moyenne la présence de 18 personnes aux réunions de comité de pilotage depuis la signature du contrat. Cet indicateur montre une bonne dynamique du contrat.

Les CR des comités de pilotage se trouvent en annexe 5.

Mise en place d'un comité restreint (groupe de travail)

Mise à disposition à l'ensemble des membres du Comité de pilotage d'une base de données (contrat, résultats d'analyses) sur le site internet du SIAEP Rive Gauche de la Dore avec le mot de passe : analyses.

Syndicat d'Alimentation en Eau Potable

Rive Gauche de la Dore

PAGE D'ACCUEIL
LE SYNDICAT
ACTUALITES
MARCHES PUBLICS
ESPACE "Usagers"
CONTACT
LIENS UTILES
ALIMENTATION CAPTAGE
ESPACE PARTENAIRES

CONTRAT TERRITORIAL

Contrat AAC signé.pdf
Document Adobe Acrobat [5.1 MB]
[Télécharger](#)

Annexes globales V2.pdf
Document Adobe Acrobat [1.3 MB]
[Télécharger](#)

RESULTATS ANALYSES

PONT DU CHATEAU

2014

Puits RGD Septembre 2014 AELB.pdf
Document Adobe Acrobat [13.8 MB]
[Télécharger](#)

PONT DU CHATEAU-2014-12-15-nitrates.pdf
Document Adobe Acrobat [668.4 KB]
[Télécharger](#)

SIAEP
Rive Gauche de la Dore
Les Youx
63 520 ESTANDEUIL

Tél : 04.73.70.79.65
Fax : 04.73.70.89.34

siaep-rgd@orange.fr

Ouvert du lundi au jeudi de
8h à 12h et 13h30 à 16h30
le vendredi de 8h à 12h et de
13h30 à 15h30

Malgré une signature tardive du contrat territorial et les élections municipales de Mars 2014, le programme d'action a pu débuter. Le premier comité de pilotage s'est tenu le 25 Juin 2014. Il a permis de présenter le CT en l'ensemble des membres et de faire le point sur l'ensemble des actions à mener.

LES RENDEZ VOUS DE L'ANNEE 2014

Date/Période	Désignation	Objet	Action
07-févr-14	Comité pilotage	Finalisation contrat + signature Dore Allier	2C
18-mars-14	Signature contrat territorial		2C
avr-14	Elaboration feuille de route	Recherche indicateurs	2C
mai-14	Dossiers de demande de subvention		2C
25-juin-14	Comité de pilotage 1	Présentation contrat	2C
18-sept-14	Comité pilotage 2	Lancement des actions	2C
07-oct-14	Réunion agriculteur (Pont du Château)	Présentation contrat	1A
09-oct-14	Réunion agriculteur (Vinzelles)	Présentation contrat	1A
27-oct-14	Réunion chambre des métiers et artisanat	Listing artisans + détermination activités	3B
04-nov-14	Réunion de travail (FREDON)	Elaboration plaquette sensibilisation Indus	3B
04-déc-14	Réunion technique ARVALIS	Réunion technique Grande culture	5A
05-déc-14	Réunion collectivité Pont du Château	Sensibilisation usages phytosanitaires	2B
08-déc-14	Réunion collectivité Vinzelles	Sensibilisation usages phytosanitaires	2B
Fil de l'eau	Résultats analyses de l'eau	Mise à disposition base de données	1C
Fil de l'eau	Suivi financier et administratif		
Fil de l'eau	Bilan annuel		
Fil de l'eau	Animation générale		
Fil de l'eau	Article d'information	Proposition d'articles aux collectivités	4B

Malgré une signature tardive du contrat territorial et les élections municipales de Mars 2014, le programme d'action a pu débuter. Le premier comité de pilotage s'est tenu le 25 Juin 2014. Il a permis de présenter le CT en l'ensemble des membres et de faire le point sur l'ensemble des actions à mener.

LE SUIVI DES SUBVENTIONS :

	Demande aide financière	Accusé de réception	Attribution	Limite demande de versement	Versement 1er acompte	Versement 2e acompte
Volet B : actions non agricoles	20/05/2014	16/06/2014	30/07/2014	10/08/2016	/	
Action C1 : Suivi qualité de l'eau	20/05/2014	17/06/2014	30/07/2014	10/08/2016	2374,37	
Action C2 : Animation générale	20/05/2014	17/06/2014	30/07/2014	10/08/2016	2500,00	

En cours : Montage des dossiers de demande de versement du solde de subvention pour les actions C1 et C2
Montage des dossiers de demande de versement de subvention pour les actions du volet B

ANNEE 2015

	Demande aide financière	Accusé de réception	Attribution	Limite demande de versement	Versement 1er acompte	Versement 2e acompte
Volet B : actions non agricoles						
Action C1 : Suivi qualité de l'eau	18/12/2014	23/12/2014				
Action C2 : Animation générale	18/12/2014	23/12/2014				

LE SUIVI DES PAIEMENTS DE L'ANNEE 2014

ANNEE 2014

DEPENSES				
Action	Organisme	Prévu au CT	Engagé ou non	Payé pour 2014
Action B1 (assainissement)	Semerap	900,00 €	Engagé	
Action B2 (communes)	Fredon Auvergne	1 480,00 €	Engagé	1 480,00 €
Action B3 (professionnels)	Fredon Auvergne	3 770,00 €	Reporté 2015	/
Action B4 (particuliers)	Fredon Auvergne	345,00 €	Engagé	
Action B5 (jardiniers)	Fredon Auvergne	1 176,00 €	Reporté 2015	/
Action C1 (analyses eau)	Fredon Auvergne	9 497,50 €	Engagé	4 476,70 €
Action C2 (animation)	Siaep	8 400,00 €	Engagé	/
Total				5 956,70 €

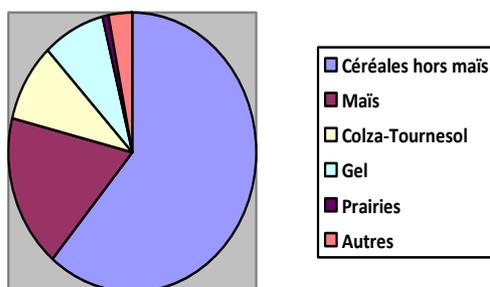
RECETTES				
Action	Organisme	Prévu au CT	Engagé ou non	Reçu pour 2014
Action B1 (assainissement)	Agence de l'Eau	450,00 €	Engagé	
Action B2 (communes)	Agence de l'Eau	740,00 €	Engagé	
Action B3 (professionnels)	Agence de l'Eau	1 885,00 €	Reporté 2015	/
Action B4 (particuliers)	Agence de l'Eau	172,50 €	Engagé	
Action B5 (jardiniers)	Agence de l'Eau	588,00 €	Reporté 2015	/
Action C1 (analyses eau)	Agence de l'Eau	4 748,75 €	Engagé	2 374,37 €
Action C2 (animation)	Dore Allier	4 200,00 €	Engagé	2 500,00 €
Total				5 956,70 €

VOLET AGRICOLE :

Secteur Pont du Château :

38 structures qui représentent 50 agriculteurs

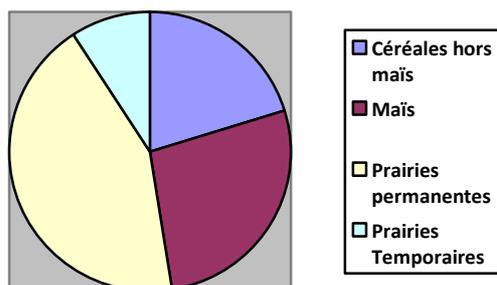
Répartition des activités :



Secteur Vinzelles :

33 structures qui représentent 42 agriculteurs

Répartition des activités :



- Action 1 A. (Animation du programme d'actions du volet agricole) :

- *Organiser une réunion par territoire à l'intention des agriculteurs,*

Date réunion : 7 Octobre 2014 pour Pont du Château

Nombre de participants invités : 38 structures (50 agriculteurs)

Nombre de participants présents : 5 structures, soit 13 % + 8 personnes extérieurs

Peu d'agriculteur présent toutefois les échanges ont été nombreux avec des demandes d'informations complémentaires.

Date réunion : 9 Octobre 2014 pour Vinzelles

Nombre de participants invités : 33 structures (42 agriculteurs)

Nombre de participants présent : 9 structures, soit environ 28 %

Peu d'agriculteurs présents mais les présents avaient une part significative dans le périmètre de l'AAC. Les échanges ont été nombreux avec des demandes d'informations complémentaires.

Le compte des réunions se trouve en annexe 6.

Une bonne dynamique a été lancée par le technicien de la chambre d'agriculture sur les 2 territoires. Les agriculteurs semblent demandeurs d'actions spécifiques à leurs territoires respectifs.

- *Rédaction de bulletins trimestriels*



Nous y étions...

La restauration de la qualité des eaux des captages de Pont du Château et de Vinzelles

Le Contrat territorial des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) de Pont-du-Château et de Vinzelles vient d'être signé par la Chambre d'agriculture, les 3 SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) concernés*, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et la FREDON. Il fixe un programme d'actions à mener sur 4 ans (2014-2018), pour préserver la ressource en eau sur ce secteur, et avoir un usage raisonné des nitrates et des produits phytosanitaires.



De gauche à droite : M. Lamat FREDON, Sébastien Gardette Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, M.Fournier SIAEP Dore Allier, M.Faure SIAEP Basse Limagne, M.Gonin du SIAEP Rive Gauche de l'Allier.

Parmi les remarques faites par les participants, on note l'avis unanime sur le bon partenariat entre tous les acteurs. Une entente qui a conduit à la signature de ce contrat : « nous avons travaillé tous ensemble, c'était agréable de se retrouver ainsi, de discuter. » Certains soulignent : « on s'en est rendu compte, on avait trop stigmatisé l'agriculture. Grâce aux résultats de l'audit, on a vu que l'urbain était bien concerné. »

Sébastien Gardette a rappelé « le rôle très important de la Chambre d'agriculture pour accompagner les évolutions des pratiques des agriculteurs. Nous allons continuer, en visant encore davantage à améliorer les performances agricoles. »

* Basse Limagne, Rive gauche de l'Allier, Dore-Allier

Contact : Arnaud Mullié - Elu : Daniel Condat

La nouvelle réglementation sur les zones vulnérables

Pour informer les paysans ayant des parcelles situées en zone vulnérable, la Chambre d'agriculture a organisé des réunions d'information sur les Territoires Limagne Nord et Limagne Sud.

Un point essentiel de la nouvelle réglementation : le calcul obligatoire de la dose d'azote à appliquer, pour tout îlot cultivable en zone vulnérable, une opération qui sert à établir le plan de fumure prévisionnel, pour les cultures semées à l'automne, ou au moment du semis des cultures de printemps. Ensuite tout apport de fertilisation, doit être notifié sur un cahier d'épandage.

Le calendrier des dates d'épandage possible, a été largement commenté par les participants à ces réunions. Les intervenants **Fabienne Beaupertuis et Frédéric Moigny** techniciens à la Chambre d'agriculture*, ont ainsi précisé certains points.

Par exemple : l'épandage du fumier sur CIPAN, augmente la période d'épandage possible.

Le guide 2014 sur les zones vulnérables est consultable sur le site de la Chambre d'agriculture : www.chambre-agri63.com

* Vous pouvez les contacter pour davantage de renseignements :
04.73.44.45.62
Pôle Production et Pôle Entreprise.



Article paru dans le journal d'information de la chambre d'agriculture 63 en avril 2014.

- *Tenus à jour d'un tableau de bord,*
- *Approche individuelle avec conseil personnalisé par un diagnostic individuel d'exploitation (objectif : 25 diagnostics) :*

A l'issue de la réunion d'information, 2 demandes de diagnostics.

Sur l'année 2014, la partie terrain d'un diagnostic personnalisé a été réalisée.

Ce diagnostic est basé sur une rencontre entre un technicien de la chambre d'agriculture et l'agriculteur qui permet d'aborder les thèmes suivants :

- La connaissance des bassins versants avec le réseau hydrographique,
- La réglementation phytosanitaire,
- Le choix des produits phytosanitaires avec élaboration de programmes phytosanitaires,
- L'utilisation des adjuvants, choix des buses sur pulvérisateur,
- Les plans de fumure prévisionnelle pour la fertilisation azotée, le cahier d'épandage, le plan d'épandage,
- La promotion de l'outil de pilotage et d'enregistrement Chambre d'agriculture Mes Parcelles@,
- L'actualité de la zone vulnérable avec la nouvelle réglementation,
- L'information de la tenue de réunions : zone vulnérable, élevage, PAC, ...
- Les capacités de stockages des effluents, le calendrier et les conditions d'épandage,
- Mise en place d'une formation initiale sur l'optimisation des produits phytosanitaires par la pulvérisation bas volume qui sera vraisemblablement les mardi 15 et jeudi 17 septembre 2015 sur le secteur de Pont-du-Château,
- Le suivi des cultures, conseils azotés et phytosanitaires,
- Les dispositifs de remplissage et de vidange du pulvérisateur : aire de remplissage et phytobac,
- Autres thèmes en lien avec les nitrates et les phytosanitaires.

Vous trouverez en annexe 7, une fiche type utilisée par le technicien de la chambre d'agriculture sur le déroulement d'un diagnostic.

- Action 2 A (Sensibilisation par des formations « réduction et optimisation des traitements phytosanitaires » et Certiphyto » :

- *Formation/optimisation des traitements phytosanitaires par la méthode Bas Volume,*
- *Formation Certiphyto :* A noter que la formation Certiphyto sera obligatoire pour tous agriculteurs qui souhaite acheter des produits phytosanitaires à partir du 26 novembre 2015
- *Formation agronomique :* Ayant jugés cette formation peu pertinente à ce stade du contrat, la chambre d'agriculture remplacera ou annulera cette partie de l'action.

Le nombre d'agriculteur ayant passé la formation Certiphyto au niveau de la chambre d'agriculture s'élève à 30. Toutefois, cette valeur ne tient pas compte des formations dispensées par d'autres organismes. On estime à 50 le nombre d'agriculteur ayant le certiphyto sur les 2 territoires.

- Action 3 A (Optimisation des quantités d'azote apportés aux cultures » :

- *Réalisation de reliquats azotés,*
Les reliquats azotés seront réalisés sur janvier/février 2015. Les agriculteurs seront informés fin novembre avec une fiche de renseignements à compléter. Sur l'hiver 2014-2015, 19 reliquats azotés ont été effectués dont 16 sur pont du château et 3 sur Vinzelles. 13 agriculteurs réalisent des reliquats (10 sur Pont du château et 3 sur Vinzelles). Une comparaison des analyses des reliquats est en cours par la chambre d'agriculture.
- *Réalisation de plans de fumure,*
Les plans de fumure seront réalisés dans le prolongement. Les agriculteurs travaillant en zone vulnérable sont obligés de posséder un plan de fumure. Le plus grand nombre devrait donc en disposer.
- *Réalisation de méthode Jubil sur blé.*

La méthode Jubil devrait être mise en œuvre en mai 2015. A ce jour, 3 structures ont participé à JUBIL. Cette journée est intervenue hors du bassin versant.

- Action 4 A (Acquisition de références locales avec création de base de données « territoire local » liées aux aires d'alimentation des captages de Pont du Château et Vinzelles :

- *Essai optimisation azote,*
- *Essai désherbage alternatif,*
- *Études techniques alternatives.*

Les essais de désherbage devront se faire, si nécessaire en fonction des diagnostics réalisés, en septembre 2015 ou sur les cultures de report en 2016.

Les Tours de plaine et Bulletins de santé du végétal permettront un suivi complémentaire des cultures. Ils seront renforcés sur les zones de forte vulnérabilité des AAC.

Projet d'actions de l'année 2015 :

En ce début d'année 2014, la chambre d'agriculture a élaboré un planning prévisionnel des actions qui seront mises en place sur l'année 2015. Le détail de ces actions se trouve en annexe 8. Ci-dessous un tableau synthétisant l'ensemble des prévisions par fiche action :

	Fiche	Fiche actions	Actions
Animation	A1	Fiche A1	Réunions d'information (2 par BV) 2 demi-journées de réalisation par BV + 1 journée de préparation par BV soit 4 journées
			Information des agriculteurs des 2 BV de réunions techniques se déroulant à proximité des 2 BV (1 demi-journée par trimestre)
			Poursuite de la connaissance des deux BV (1 journée par BV)
			Rédaction et diffusion d'un bulletin d'information recto-verso ou 4 pages (2 à 3/an)
			Coordination avec l'animatrice du volet non agricole
			Animation (32 jours)
			Total :
Conseil collectif	A2	Fiche A2	Formation de l'optimisation des traitements phytosanitaires (formation dite bas-volume)
			Total :
	A3	Fiche A3	Communication Campagne de reliquats azotés fin 2015 spécifique pour les 2 BV
			Réalisation de plan prévisionnel de fumure azotée
			Méthode JUBIL ou autre méthode (AIRINOV)
	Total :		
	A4	Fiche A4	Mise en place d'essais Fertilisation azotée Maïs
			Tour de plaine sur céréales et Bulletin de Santé du Végétal
			Essai variétés Tournesol avec modalités de travail du sol (1 binage - 2 binages) : Objectif = choix de la variété la moins sensible pour éviter le recours aux fongicides
			Total :
	A5	Fiche A5	Essai Technique de destruction des CIPANS, Objectif : inciter à mettre des CIPANS en limitant la contrainte économique
			Total :
Diagnostics d'exploitation	A1	Fiche A1	Réalisations de diagnostics individuels d'exploitation 10 diagnostics complets réalisés (collecte, réponses aux questions, synthèse, rendu individuel)
			Total :
			Total général

ACTIONS INITIALEMENT PREVUES EN 2014 MAIS REPORTEES EN 2015

- Action 3 B (Sensibilisation professionnel produits phytosanitaires) :
Organiser visites de terrain à l'intention des professionnelles
- Action 5 B (Sensibilisation jardinier produits phytosanitaires) :
Journée d'animation à la jardinerie de Chignat calée le 25 Avril 2015

ANALYSE DES OBJECTIFS SECTEUR PONT DU CHÂTEAU

Finalités	Actions	Objectif opérationnel	Indicateurs physiques	Bilan 2014	Prévisions 2015
Réduire Nitrate	1B Assainissement	Améliorer connaissance Détail des actions menées par les communes	Nbre de communes Nbre réponse courrier	7 collectivités /11	Pas de réunion
			Détail des actions menées sur les territoires	Elaboration état initial	
			Améliorations de la connaissance des points de rejets	Elaboration de la cartographie	
Réduire phyto	2B Collectivité	Inciter les communes à s'engager dans de nouvelles démarches responsables	Nbre de participants aux réunions	3 communes/5	
			Nbre de communes s'engagent dans une démarche	3 communes/5	
	3B Professionnel	Améliorer les pratiques	Nbre entreprises ayant pris le temps d'écouter le message	Listing établi (46 établissements) Rédaction plaquette en cours	Envoi courrier + visite
	4B Particulier	Informer le plus grand nombre sur les démarches	Nbre parutions, de retour d'enquête dans les courriers de paiements.	Article bulletins municipaux + journal de l'eau de la SEMERAP	
	5B Jardinier	Améliorer les pratiques	Nbre participants		Action printemps 2015
Qualité	1C Qualité	Amélioration qualité de l'eau Augmentation des connaissances des pratiques sur les territoires	Respect fréquence de prélèvement	oui	
			Suivi évolution résultats	oui	
			Respect points de prélèvements	oui	
	2C Animation	Dynamisme programme	Nbre comité pilotage	4 comités de pilotage réunis	

		d'action	Respect de la planification	oui	
			Avancement actions	oui	
			Dynamisme du programme	18 personnes présentes en moyenne/COPIL	
Réduire phyto nitrates	1A	Programmes d'action spécifique aux AAC	Nbre de diag individuel d'exploitation réalisé	1 diagnostic commencé	10 diag prévus pour tous le contrat sur les 2 territoires
			Nbre de réunions du « groupe de travail volet agricole » par an et Nbre d'agriculteurs présent	1 réunion grande culture avec 4 agriculteurs pour les 2 territoires	
			Nbre de réunions / manifestations ayant regroupés des agriculteurs du BV	5/38 structures présentes pour Pont du Château	
			Nbre d'agriculteur ayant des contacts réguliers avec la CA et qui sont présent aux réunions d'info	22 agriculteurs	
			Bilan annuel du volet agricole	Joint en annexe	
Réduire phyto nitrates	2A	Sensibilisation par des formations « Réduction et optimisation des traitements phytosanitaire » et « Certiphyto »	Nbre de Certiphyto réalisé (obligatoire pour achat de produit phyto)	30 formés par CA (2 BV)	
			Nbre d'agriculteurs ayant participé à une formation « bas volume »	3 agriculteurs (2 BV)	
			Nbre d'agriculteurs présent à la formation « agronomie »	0, formation à mettre en place selon résultat diag	
			Nbre d'exploit ayant mis en place la méthode « Bas volume » avec des résultats positifs	3 agriculteurs (Les 3 qui ont été formés)	
			Autre formations réalisé (sur l'agronomie)	0	
Réduire phyto nitrates	3A	Optimisation des quantités d'azote apporté aux cultures	Nbre d'agriculteurs participant à la réalisation de la méthode Jubil	3 agri pour les 2 territoires (formation hors BV)	
			Nbre de plans prévisionnels de fumure réalisés hors AV	Une majorité	
			Nbre de reliquats azoté réalisés	16 reliquats	
			Nbre d'agriculteurs réalisant des reliquats azotés	10	
			Comparaison des analyses de reliquat avec les données départemental	59 kg sur 60 cm (12 échantillons) ou 90 cm (4 échantillons)	Moyenne départementale : 56 kg en sol argileux et 31 kg en sol sableux
Réduire	4A	Acquisition de références locales avec création de bases de données «	Nbre de parcelles suivies en expérimentations	0 en 2014	
			Présence d'interculture de zone enherbée ou de CIPAN par rapport aux autres années	A voir suite aux diagnostics	
			Nbre de parcelles et Surfaces de Cipan à comparer à	A voir suite aux diagnostics	

phyto nitrates		territoire locale » lié au AAC	l'année 2011/2012		
			Nbre d'agriculteurs présent aux visites d'essais	4 (visite hors BV)	
			Evolution des teneurs en nitrate sur les territoires des deux AAC		A prévoir dans le cadre du contrat pour 2015
Réduire phyto nitrates	5A	Animation de groupe et démonstrations multithématiques	Nbre de participant aux journées de démonstrations	3 (démonstration CIPAN, hors BV)	

ANALYSE DES OBJECTIFS VINZELLES

Finalités	Actions	Objectif opérationnel	Indicateurs physiques	Bilan 2014	Prévisions 2015
Réduire Nitrate	1B Assainissement	Améliorer connaissance Détail des actions menées par les communes	Nbre de communes Nbre réponse courrier	7 collectivités /11	Pas de réunion
			Détail des actions menées sur les territoires	Synthèse des diagnostics ANC	
			Améliorations de la connaissance des points de rejets		
Réduire phyto	2B Collectivité	Inciter les communes à s'engager dans de nouvelles démarches responsables	Nbre de participants aux réunions	2 communes/4	
			Nbre de communes s'engagent dans une démarche	0 commune/4	
	4B Particulier	Informé le plus grand nombre sur les démarches	Nbre parutions, de retour d'enquête dans les courriers de paiements.	Article bulletins municipaux	
Qualité	1C Qualité	Amélioration qualité de l'eau Augmentation des connaissances des pratiques sur les territoires	Respect fréquence de prélèvement	Oui	
			Suivi évolution résultats	Oui	
			Respect points de prélèvements	Oui	
	2C Animation	Dynamisme programme d'action	Nbre comité pilotage	4 comités de pilotage réuni	
			Respect de la planification	Oui	
			Avancement actions	Oui	
Dynamisme du programme	18 personnes présentes en moyenne/COFIL				
1A	Programmes d'action spécifique aux AAC	Nbre de diag individuel d'exploitation réalisé	3 diagnostics commencés	10 diag prévu	
		Nbre de réunions du « groupe de travail volet agricole » par an et Nbre d'agriculteurs présent	1 réunion grande culture avec 4 agriculteurs pour les 2 territoires		
		Nbre de réunions / manifestations ayant regroupés des agriculteurs du BV	1 réunion par BV 9/33 structures pour Vinzelles		
		Nbre d'agriculteur ayant des contacts réguliers avec la CA et qui sont présent aux réunions d'info	20		
		Bilan annuel du volet agricole	Joint en annexe		

	2A	Sensibilisation par des formations « Réduction et optimisation des traitements phytosanitaire » et « Certiphyto »	Nbre de Certiphyto réalisé (obligatoire pour achat de produit phyto)	30 formés par CA (2 BV)	
			Nbre d'agriculteurs ayant participé à une formation «bas volume»	3 agriculteurs (2 BV)	
			Nbre d'agriculteurs présent à la formation « agronomie »	0, formation à mettre en place selon résultat diag	
			Nbre d'exploit ayant mis en place la méthode « Bas volume » avec des résultats positifs	3 agri pour les 2 territoires (formation hors BV)	
			Autre formations réalisé (sur l'agronomie)		
	3A	Optimisation des quantités d'azote apporté aux cultures	Nbre d'agriculteurs participant à la réalisation de la méthode Jubil	3 agri pour les 2 territoires (formation hors BV)	
			Nbre de plans prévisionnels de fumure réalisés hors AV	Une majorité	
			Nbre de reliquats azoté réalisés	3	
			Nbre d'agriculteurs réalisant des reliquats azotés	3	
			Comparaison des analyses de reliquat avec les données départemental	16.5 kg sur 60 cm	Moyenne départementale : 56 kg en sol argileux et 31 kg en sol sableux
	4A	Acquisition de références locales avec création de bases de données « territoire locale » lié au AAC	Nbre de parcelles suivies en expérimentations	0 en 2014	
			Présence d'interculture de zone enherbée ou de CIPAN par rapport aux autres années	A voir suite aux diagnostics	
			Nbre de parcelles et Surfaces de Cipan à comparer à l'année 2011/2012	A voir suite aux diagnostics	
			Nbre d'agriculteurs présent aux visites d'essais	4 (visite hors BV)	
			Evolution des teneurs en nitrate sur les territoires des deux AAC		A prévoir dans le cadre du contrat pour 2015
	5A	Animation de groupe et démonstrations multithématiques	Nbre de participant aux journées de démonstrations	3 (démonstration CIPAN, hors BV)	

Annexe 1. CR réunions assainissement (Action 1B)

Annexe 2. Plan et Synthèse des systèmes
d'assainissement collectif de Pont du Château

Annexe 3. Diaporama sensibilisation des collectivités
sur l'usage des produits phytosanitaires

Annexe 4. Listing des Industries et associations à sensibiliser Secteur Pont du Château

DANS ZONES VULNERABLE	NOM DE L'ENTREPRISE	ADRESSE	TYPE D'ENTREPRISE	CODE POSTAL
oui	Gatp generale auvergnate	10 avenue de lyon	Btp	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	Chambon construction	Chemin du buisson	Gros œuvre maconnerie	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	Oxy-centre (flp)	1 rue pierre boulanger	Mettalurgie	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	Transport industriels alsacien	89 avenue francois mitterrand	Transport	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	Gargowitch benhur	Les lites de machal	Travaux de peinture	63910 VERTAIZON
oui	Barri angy	Avenue jacques duclos	Travaux de peinture	63910 VERTAIZON
oui	Cars vo	Rue machal	Garage automobile	63111 DALLET
oui	Taillandier jean jacques	8 allée du puy saint jean	Menuiserie aluminium	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	Entreprise chahid	2 rue pasteur	Peinture plâtrerie plastique carreleur	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	Fournet stephane	8 bis avenue de leon blum	Plaquiste	63910 VERTAIZON
oui	Blairy	2 chemin des palisses	Charpente	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	Simon sylvie	Chemin de la plage	Plâtrier peintre	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	LT .aménagement	28 avenue de Lyon	Asphalte, goudron, bitume (travaux)	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	Caoutchouc Industriel du Centre	33 chemin du buisson	Caoutchouc fabrication négoce	63340 PONT DU CHÂTEAU
non	E.T.E.C	Route de vichy	Carrières	63340 PONT DU CHÂTEAU
non	Tarmac	24 chemin du Peyron	Carrières	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	Garage du pont	9 avenue de Lyon	GARAGE AUTOMOBILE	63340 PONT DU CHÂTEAU
non	Verdier Didier	Chemin de Picou	Production vente céréales	63340 PONT DU CHÂTEAU
non	Sitas Mos	Chemin des Madeleines	Collecte traitement des déchets	63340 PONT DU CHÂTEAU
non	Auvergne élagage	29 chemin des Vioux	Elagage	63340 PONT DU CHÂTEAU
non	Fleurs Cash Auvergne	Avenue de l'Europe	Fleurs et Plante (Gros)	63340 PONT DU CHÂTEAU

non	Vernet Horticulture Auvergne	6 Avenue de l'Europe	Fleurs et Plante (Gros)	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	Garage cottier	64 avenue de Lyon	GARAGE AUTOMOBILE	63340 PONT DU CHÂTEAU
non	PEBA	ZI Petit Champ	Graine et semences	63340 PONT DU CHÂTEAU
non	Arrois Laurent	8 route de Vichy	Horticulteur	63340 PONT DU CHÂTEAU
non	Malecki Claude	31 avenue de Riom	Horticulteur	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	Dasilva Francisco	Chemin des palisses	Maçonnerie	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	MJI 63	28 avenue de Lyon	Maçonnerie	63340 PONT DU CHÂTEAU
non	Heinis Laurent	21 avenue de Clermont	Maraicher	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	Chausson	39 avenue de la gare	fabrication de matériaux de constructions	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	Point P	31 avenue de la gare	fabrication de matériaux de constructions	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	Augier Nicolas	28 chemin des palisses	Mécanicien	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	Boy Denis	28 avenue de Lyon	MENUISERIE	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	Margalex	8 allée du puy St-Jean	Menuiserie métallique	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	AMCBS	56 chemin des palisses	fabrication outillages bâtiment	63340 PONT DU CHÂTEAU
non	Daniel Service	8 rue du Dr. Chambige	Paysagiste	63340 PONT DU CHÂTEAU
non	Nature et Jardins	11 rue Albert Camus	Paysagiste	63340 PONT DU CHÂTEAU
non	Interra. Pro	Avenue des Frères Lumières	Produits Phytosanitaires	63340 PONT DU CHÂTEAU
non	Phytosem Services	34 Avenue des Frères Lumières	Produits Phytosanitaires	63340 PONT DU CHÂTEAU
non	Paire Roland	Chemin du Peyron	Récupération traitement des fers et métaux	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	Jaffeux Daniel	1 bis avenue de la gare	Sables, Caillou, Granulat	63340 PONT DU CHÂTEAU
non	Vergnes Yves	30 rue du Puy de Dôme	Travaux Agricoles	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	Allez et Cie	34 avenue de la gare	Travaux publics	63340 PONT DU CHÂTEAU
oui	Vouloux chaudronnerie	Chemin de Machal	Chaudronnerie	63111 DALLET
	SNCF	claude.dumas@sncf.fr	SNCF	
	Groupe de Pont du Château des Jardiniers des Pays d'Auvergne	marie-helene.roux@live.fr	Association de Jardiniers	
	UFC que choisir	gquenet@federation.ufcquechosir.fr	Association de consommateurs	

Annexe 5. CR réunions comité de pilotage

Annexe 6. CR réunion agriculteurs et bilan 2014

Annexe 7. Trame fiche diagnostic individuel

Annexe 8. Programme prévisionnel des actions agricoles pour 2015

Fiche A1- Animation du programme d'actions spécifiques aux AAC des puits de Pont du Château & Vinzelles

L'objectif des actions prévues dans cette fiche est de créer une dynamique et une mobilisation de tous les agriculteurs cultivant sur l'aire d'alimentation des puits afin de faire évoluer les pratiques agricoles pour viser une réduction des pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires.

Les actions mises en place sur 2015 sont :

- Mise en place d'une dynamique locale par une animation équivalente à 32 jours,
- Mise en place de réunions d'information auprès des agriculteurs locaux pour leur présenter les problématiques et les enjeux sur chacune des AAC,
- Information des agriculteurs sur les réunions techniques se déroulant à proximité des deux bassins versants,
- Approche individuelle avec conseil personnalisé par un diagnostic individuel sur 10 exploitations en 2015 ; les 10 diagnostics réalisés comprendront collecte d'informations, réponses aux questions, synthèse et rendu individuel.
- Localisation de « points noirs » éventuels et connaissance du territoire,
- Communication par un bulletin d'information à raison de 2 à 3 par an : Etat d'avancement du programme d'actions, évolutions réglementaires, résultats d'essais et comptes rendus de réunions,
- Coordination avec l'animatrice du volet non agricole du contrat territorial,
- Le suivi des évolutions techniques et réglementaires et informer les agriculteurs,
- Contribuer à la tenue des tableaux de bord du programme d'actions (état d'avancement du programme, actions et indicateurs de suivi).

Fiche A2- sensibilisation par des formations « réduction et optimisation des traitements phytosanitaires » et « certiphyto »

Les pratiques agricoles doivent intégrer les problématiques du bassin versant et relever les enjeux environnementaux. L'évolution des pratiques par la formation et il sera proposé les formations suivantes :

- Mobilisation pour que les agriculteurs réalisent la formation « Certiphyto »,
- Une formation sur « optimisation des traitements phytosanitaires », dite formation « bas-volume »

Fiche A3- Optimisation des quantités d'azote apportées aux cultures

Suite aux bilans azotés calculés dans l'étude agro-environnementale réalisée par le bureau d'études SOGREAH en 2011 (calculs effectués sur des données de 2008 à 2010), des soldes azotés excédentaires sont constatés sur certaines rotations. Cette fiche action a pour but de proposer des outils et une réflexion sur la maîtrise du calcul de fertilisation azotée tout au long de la campagne culturale et ainsi réduire les pertes de nitrates.

Seront proposées les actions suivantes :

- Réalisation de reliquats azotés en sortie d'hiver afin d'intégrer cette quantité d'azote du sol disponible, dans le calcul de la dose d'azote à apporter et planifier son fractionnement sur la période culturale,
- Effectuer la méthode Jubil sur blé (teneur en azote dans le jus de tige) en cours de campagne afin d'apporter la quantité d'azote en fonction de la croissance de la culture.

La méthode AIRINOV (conseil en fertilisation par mesure colorimétrique à partir de photo aérienne) pourrait également être envisagée selon les possibilités.

- Procéder à la réalisation de plans de fumure azotée pour les exploitations à fort excédent.

Fiche A4- Acquisition de références locales avec création de bases de données « territoire local » liées aux AAC des puits de Pont du Château et Vinzelles

L'objectif est d'obtenir des références afin d'appuyer des arguments techniques pour accompagner les conseils de modification de pratiques. Ces références seront obtenues selon les années du contrat par :

- La mise en place d'essais CIPAN et dérobées fourragères
- Des essais sur la fertilisation du Maïs : fractionnement des apports et dose optimale,
- Des essais sur le désherbage alternatif envisageable sur les deux bassins versants,
- Des essais sur la fertilisation sur prairies de fauche (économie d'intrants et qualité des fourrages),
- Des essais sur la diversification des systèmes de cultures : de nouvelles filières pour de nouvelles rotations avec les prescripteurs économiques,
- Suivi de parcelles dans le cadre du Bulletin de Santé du Végétal et observation en tour de plaine avec les agriculteurs en fonction des étapes clefs des itinéraires techniques,
- Visites et démonstrations de matériels relatifs au désherbage, travail du sol, aire de remplissage de pulvérisateur, biobac selon la demande des agriculteurs pour inciter ceux-ci à investir dans du matériel innovant ou pour la mise en commun d'infrastructures.

Pour cette année 2015, sont prévus deux essais :

- Un essai fertilisation sur la culture du maïs, fractionnement des apports et dose optimale,
- Un essai variétés de tournesol incluant des modalités de travail du sol et notamment de binage de l'inter rang. L'objectif est de déterminer quelles sont les variétés les moins sensibles pour éviter d'avoir recours à l'usage de fongicides.

Le choix des essais pourra être affiné en fonction des données issues des premiers diagnostics individuels d'exploitations réalisés cette année qui permettront de connaître les pratiques culturales sur ces deux bassins versants.

Fiche A5- Animation de groupe et démonstrations multi-thématiques

L'objectif est d'inviter les agriculteurs à des demi-journées techniques agrémentées de démonstrations et d'ateliers thématiques afin d'optimiser les pratiques et réduire les risques de pollution.

Sur 2015, il est prévu de réaliser cette animation autour d'un essai technique qui aurait pour thème les outils de destruction des CIPANs. L'objectif est notamment d'inciter les agriculteurs à mettre en place des CIPANs en démontrant la possibilité de limiter les coûts de destruction.